

ABN AMRO Bank N.V.
Banco Santander Central Hispano, S.A.
Bank of Tokyo-Mitsubishi, Ltd.
Barclays
Citigroup
Credit Suisse Group
Deutsche Bank AG
Goldman Sachs
HSBC
J.P. Morgan Chase
Société Générale
UBS AG

Déclaration de Wolfsberg sur la surveillance, le filtrage et la recherche

1 Préambule

Le groupe de Wolfsberg d'établissements financiers (« groupe de Wolfsberg »)¹ a déjà rédigé les déclarations suivantes : les Directives mondiales anti-blanchiment pour les services bancaires privés ; la Déclaration de Wolfsberg sur la répression du financement du terrorisme ; et les Principes anti-blanchiment de Wolfsberg pour les banques correspondantes. Tous ces textes ont reconnu la nécessité d'un contrôle approprié des transactions et des clients, en vue d'identifier les activités et transactions potentiellement inhabituelles ou suspectes, et d'une déclaration de ces informations aux autorités compétentes. Les Directives, Déclaration et Principes n'ont toutefois pas traité les questions relatives à l'élaboration des procédures, fondées sur l'évaluation des risques, de contrôle, de filtrage et de recherche des transactions et des clients. La présente Déclaration du groupe de Wolfsberg a donc pour objet de déterminer les questions qu'il faut aborder pour que les établissements financiers soient en mesure de développer des procédures adéquates de contrôle, de filtrage et de recherche.

Le groupe de Wolfsberg admet que le profil de risque peut être différent pour un établissement financier pris dans son ensemble et pour ses unités individuelles, en fonction des activités exercées dans une unité particulière (par exemple banque de détail, banque privée, banque correspondante, courtage de valeurs). Il faut cependant reconnaître que tout processus de contrôle, de filtrage ou de recherche se limite à la détection des clients et des transactions qui présentent des caractéristiques identifiables et que l'on peut distinguer des comportements apparemment légitimes. Comme les blanchisseurs de capitaux et les terroristes vont prendre toutes les mesures possibles pour essayer de dissimuler leurs opérations et leurs comptes en leur donnant une apparence de légitimité, il devient difficile, voire impossible, de faire la distinction entre les bons et les mauvais clients et entre les transactions acceptables et celles qui sont potentiellement illicites. Nous nous sommes

¹ Le Groupe de Wolfsberg comprend les établissements financiers internationaux de premier plan suivants : ABN AMRO Bank N.V., Banco Santander Central Hispano S.A., Bank of Tokyo-Mitsubishi Ltd., Barclays Bank, Citigroup, Crédit Suisse Group, Deutsche Bank AG, Goldman Sachs, HSBC, J. P. Morgan Chase, Société Générale, UBS AG.

engagés, cependant, à mettre en œuvre des procédures et des méthodes et à faire appel aux systèmes informatiques, le cas échéant, afin de disposer, autant que faire se peut, de procédures et de systèmes efficaces permettant d'identifier les activités potentiellement suspectes.

2 Définitions

- **Filtrage en temps réel (Filtrage)** : il est défini comme le filtrage ou le triage des instructions de paiement (transfert de fonds ou virement électronique, par exemple) avant leur exécution, afin d'éviter de rendre des fonds disponibles en contravention de sanctions, d'embargos et autres mesures.
- **Recherches rétroactives (Recherches)** : elles sont définies comme l'identification de transactions particulières dans le passé, ainsi que l'identification de comptes existants ou clos.
- **Surveillance des transactions (Surveillance)** : elle est définie comme le processus de surveillance des transactions, une fois qu'elles ont été exécutées, en vue d'identifier les transactions inhabituelles, y compris la surveillance de transactions uniques comme de courants de transactions.

3 Rôle des institutions financières

Les institutions financières doivent avoir mis en place des procédures appropriées permettant d'identifier les activités inhabituelles et les types inhabituels d'activités ou de transactions. Comme les transactions ou activités inhabituelles ne sont pas nécessairement suspectes dans tous les cas, les institutions financières doivent avoir la capacité d'analyser et de déterminer si les dites activités ou transactions sont de nature suspecte, au regard, entre autres, d'un blanchiment d'argent éventuel. Les activités et transactions suspectes devront être déclarées aux autorités compétentes conformément aux lois, réglementations ou règles locales.

La surveillance de l'activité des comptes et des transactions passant par une institution financière est l'un des moyens, pour celle-ci, de remplir son rôle. Les institutions financières devraient disposer de méthodes de filtrage des instructions de paiement par rapport aux listes fournies par les autorités publiques compétentes, afin de pouvoir identifier, entre autres, les éventuels terroristes ou le financement du terrorisme. Il convient que les institutions financières répondent rapidement aux demandes de recherche qui leur sont adressées par les autorités publiques compétentes.

4 Approche fondée sur les risques

Traditionnellement, les autorités publiques qui ont promulgué les lois, réglementations et règles relatives à la surveillance, au filtrage et à la recherche n'ont pas adopté une approche fondée sur les risques. La priorité des directives gouvernementales était plutôt de collecter des données auprès des institutions financières en établissant des seuils, par exemple l'obligation de déclarer les transactions importantes en espèces, ou bien de fournir des informations particulières auxquelles les institutions financières devaient réagir, par exemple les embargos ou les sanctions. Ces obligations de collecte et de déclaration supposaient implicitement que l'activité ou les transactions déclarées pouvaient être suspectes ou illégales. Pourtant, comme toutes les transactions importantes, par exemple, ne sont pas suspectes, il ne faudrait pas que

la surveillance se limite et se concentre sur les seuils ; il conviendrait plutôt qu'elle se fixe comme objectif de reconnaître une activité inhabituelle en la comparant à des activités connues et prévues.

De même que lors de l'ouverture d'un compte le devoir de vigilance est fondé sur une étude des risques, la surveillance ainsi que certaines procédures de filtrage et de recherche devraient également adopter une approche fondée sur les risques. Une approche de la surveillance fondée sur les risques ainsi que, le cas échéant, du filtrage et de la recherche, doit être étroitement liée à l'approche risques utilisée lors de l'ouverture du compte. Cette approche devrait considérer aussi bien les éléments qui accroissent les risques que ceux qui les réduisent. Quand les institutions financières connaissent bien leurs clients, et notamment lorsqu'elles comprennent la nature de l'activité que ceux-ci entendent conduire, il leur est plus facile de déceler les écarts entre leur activité actuelle et leurs activités passées et escomptées. Ces écarts, à leur tour, fournissent des informations critiques pour déterminer si l'on est en présence d'activités inhabituelles ou suspectes.

Les institutions financières devraient penser à recourir aux systèmes informatiques dans le contexte des risques associés à des unités commerciales, par exemple pour connaître la taille et la nature de leurs activités et pour le processus de surveillance d'ensemble. Par conséquent, une approche fondée sur les risques pourrait exiger, selon les cas, un niveau différencié de mise en œuvre des systèmes de filtrage en temps réel, de recherches rétroactives et de surveillance des transactions.

4.1 Filtrage en temps réel

Le filtrage des transactions en temps réel concerne le filtrage des instructions de paiement (transfert de fonds ou virement électronique, par exemple) avant leur exécution. Le filtrage en temps réel est généralement utilisé pour faire appliquer les embargos ou les sanctions. Ce filtrage est particulièrement efficace lorsqu'il s'agit d'identifier des paiements à partir de ou au profit de personnes ou entités notifiées aux institutions financières par les autorités publiques. S'il est essentiel que le filtrage soit effectué en temps réel afin de bloquer les paiements en cause avant qu'ils ne soient effectués, cela peut avoir un effet négatif sur l'intégration du traitement direct (Straight Through Processing - STP). Il faudra donc que les autorités publiques interviennent dans les délais afin de permettre d'effectuer les paiements appropriés dans le laps de temps spécifié par les systèmes de compensation et de règlement.

Le groupe de Wolfsberg estime que les points suivants sont de la plus haute importance, si l'on veut renforcer la qualité du filtrage en temps réel :

- le filtrage en temps réel ne devrait être exigé que dans les cas d'embargos ou de sanctions. Les institutions financières ne devraient pas être obligées de pratiquer un filtrage en temps réel pour d'autres noms que ceux communiqués par les autorités publiques compétentes ;
- la technologie du filtrage en temps réel devrait être basée sur des réponses « vrai » ou « faux » après comparaison avec les noms des listes fournies par les autorités publiques ;
- les institutions financières devraient pouvoir faire confiance à la qualité et à l'exhaustivité des listes de noms communiquées par les autorités publiques ; et
- il faudrait établir des critères quant au type et à la quantité des informations acceptables qui devraient être communiquées aux institutions financières en charge du filtrage en temps réel. Il conviendrait que figurent parmi ces informations le nom complet, la date de

naissance et autres identifiants uniques, de façon à réduire le grand nombre de fausses alertes (les « faux positifs » qui se révèlent inexacts après analyse approfondie).

4.2 Recherches rétroactives

Les recherches rétroactives peuvent résulter des mesures permanentes de vigilance ou de vigilance renforcée, sur la base des risques, conformément aux politiques et procédures mises en œuvre par les institutions financières. Elles peuvent également être la conséquence de requêtes formulées par les autorités publiques ou encore de procédures judiciaires, telles que les citations à comparaître ou les mandats de perquisition qui obligent les institutions financières à rechercher des données particulières.

Le groupe de Wolfsberg estime que les recherches rétroactives offrent un outil précieux pour dépister et identifier les transactions et les comptes intéressants. Il n'existe toutefois pas de règles uniformes parmi les institutions financières et les autorités publiques quant à la façon de mener les recherches rétroactives et quant aux documents qui devraient faire l'objet de recherches. Le manque d'uniformité et de clarté peut conduire (et cela arrive souvent) à de longues recherches manuelles.

Lorsque les institutions financières engagent des recherches rétroactives dans le cadre de leurs propres procédures de surveillance, il faudra s'assurer que ces recherches sont fondées sur les risques. Les institutions financières doivent identifier les sources de données qui vont permettre les recherches les plus efficaces sur la base des risques associés avec le client ou avec les transactions.

Pour développer l'uniformité, laquelle apportera aux institutions financières une assistance nécessaire et permettra finalement de produire des recherches rétroactives d'une grande utilité pour les activités visant à faire respecter la loi, le groupe de Wolfsberg recommande aux autorités publiques, en consultation avec les institutions financières, d'identifier certains types de données qu'il serait bon de conserver sur un support électronique : par exemple, les informations identifiant le client, les renseignements sur les propriétaires réels (*beneficial owner*), les informations sur les transactions. Les institutions financières s'efforceraient alors de créer les dites informations dans un format électronique, ce qui faciliterait par la suite l'efficacité des recherches rétroactives.

4.3 Surveillance des transactions

La majorité des mesures de surveillance permanente des activités inhabituelles et potentiellement suspectes relève de la surveillance des transactions. La surveillance des transactions fondée sur les risques, en vue de détecter le blanchiment d'argent, exige le développement de modèles de risques. Ceux-ci recensent les risques potentiels de blanchiment et permettent de graduer les risques afin de les comparer aux transactions réalisées. La procédure de surveillance des transactions consistera à comparer les informations relatives aux transactions par rapport aux risques identifiés, tels que le lieu géographique de la transaction, le type de produits et de services offerts et le type de client engagé dans la transaction, avec les différentes typologies de blanchiment de capitaux et autres activités illicites – permettant ainsi de déterminer si une transaction est inhabituelle ou suspecte.

Pour que cette approche soit efficace, il faut disposer d'un modèle supportant l'identification des transactions déviant de la norme ou de la référence et permettant une analyse fondée sur les risques. Une surveillance des transactions basée sur un tel modèle offre aux institutions financières la couverture nécessaire pour l'examen des transactions qui ne sont pas sujettes à un filtrage en temps réel ou à des recherches rétroactives. Le groupe de Wolfsberg entend poursuivre dans cette voie pour :

- une procédure qui permet un examen raisonnable des transactions ;
- une identification raisonnable, fondée sur les calculs de risques et les alertes ;
- assurer la comparabilité entre les institutions financières quant à la solidité du modèle ;
- constituer des normes du secteur pour comprendre les niveaux ou les degrés de « caractère inhabituel » ou de suspicion ; et
- la capacité de remplacer ou d'améliorer la procédure actuelle consistant à surveiller uniquement les transactions dépassant un certain seuil.

5 Normes pour la surveillance des transactions, fondée sur les risques

Un processus efficace de surveillance des transactions, basé sur les risques, devrait :

- comparer l'historique du compte/des transactions du client avec les informations disponibles sur son profil particulier et avec un groupe de pairs correspondant et/ou comparer l'historique du compte/des transactions du client par rapport aux critères/scénarios habituels de blanchiment d'argent, afin de détecter des types d'activité suspecte ou d'anomalies ;
- définir une procédure de comparaison des données spécifiques au client ou aux transactions par rapport aux modèles de calcul des risques ;
- être capable de reconnaître des types, et d'« apprendre » quelles transactions sont normales pour un client, plutôt que de désigner certaines transactions comme inhabituelles (toutes les transactions importantes, par exemple, ne sont pas inhabituelles et peuvent s'expliquer aisément) ;
- lancer une alerte lorsque des transactions inhabituelles sont détectées ;
- suivre l'évolution de ces alertes et veiller à ce qu'elles soient bien gérées au sein de l'institution financière et que l'activité suspecte soit déclarée aux autorités conformément aux obligations réglementaires ;
- conserver une piste de vérification pour inspection par la fonction audit de l'institution et par les autorités de surveillance de la banque ; et
- fournir des informations de synthèse et des statistiques.

6 Conclusion

La surveillance des transactions fondée sur les risques, le filtrage en temps réel et les recherches rétroactives doivent être incorporées dans un programme intégré de lutte contre le blanchiment des capitaux. L'expérience passée indique que les normes officielles actuelles utilisées pour surveiller les activités suspectes, et qui ont tendance à ne pas être fondées sur les risques, ne sont pas assez efficaces pour détecter les éventuelles activités de blanchiment, au point qu'il est difficile de distinguer celles-ci des activités légitimes. C'est la raison pour laquelle le groupe de Wolfsberg soutient l'introduction de modèles de surveillance fondés sur

les risques et présentant des normes ou des bases uniformes, tout en étant assez souples pour répondre aux besoins de chaque institution financière. Le groupe de Wolfsberg est animé par la volonté de développer des normes et des références adéquates et de constituer des modèles, efficaces et fondés sur les risques, de surveillance, de filtrage et de recherche.

Septembre 2003